

Service Public de la Petite Enfance

Consultation territoriale,
dans le cadre du Conseil national de la refondation

> 13^{ème} consultation – Roubaix – Nord

Dossier de presse
5 avril 2023

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ?.....	3
Les objectifs du Service Public de la Petite Enfance	3
Les consultations locales	4
2. POURQUOI LE NORD ?	4
3. LE COMITE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)	6
La gouvernance	7
Les missions	7
4. LA VILLE DE ROUBAIX	8
Le contexte local	8
La politique petite enfance à Roubaix.....	8
5. LE PROGRAMME DE LA CONSULTATION DANS NOTRE DÉPARTEMENT	10
Les structures visitées	10
Les ateliers de réflexion.....	12

1. QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ?

Le **Service Public de la Petite Enfance** (SPPE) est un des engagements de campagne du Président de la République. Il vise à permettre à chaque parent qui le souhaite d'accéder à une solution d'accueil de qualité, financièrement accessible, partout en France.

Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a souhaité conduire une grande concertation sur le service public de la petite enfance, organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation (<https://conseil-refondation.fr/thematiques/petite-enfance/>).

Après une phase de consultation nationale, il a lancé le 8 décembre 2022, la phase de consultation territoriale et a confié sa conduite à Elisabeth LAITHIER, qu'il a nommé Rapporteuse générale de cette concertation.

Le Département du Nord, et notamment la ville de Roubaix, ont été retenus dans le cadre de ces 15 consultations en raison de leur travail inspirant et de la dynamique des acteurs sur le sujet de l'accueil du jeune enfant ces dernières années.

Les objectifs du Service Public de la Petite Enfance

Il est aujourd'hui difficile pour les parents de trouver une offre d'accueil pour leur enfant adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.

Afin de répondre à ce constat, il est proposé de construire un Service Public de la Petite Enfance qui soit à même de lever les freins actuellement constatés en matière de développement de nouvelles places d'accueil, et d'améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles.

L'ambition est de créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil de qualité, ce qui pose de nombreuses questions, parmi lesquelles :

- Qui sera (co)responsable de la mise en œuvre de ce grand plan de développement de l'accueil du jeune enfant (communes, intercommunalités, conseils départementaux, Caf...) ?
- Quels nouveaux leviers sont à créer pour garantir la création de ces places et leurs financements tant en investissement qu'en fonctionnement ?
- Quelle place pour l'offre d'accueil portée par les associations, les gestionnaires du secteur privé marchand et les assistants maternels dans ce service public ?
- Comment améliorer l'accompagnement et le contrôle de la qualité des projets éducatifs ?

Les consultations locales

Après une consultation nationale réalisée fin 2022, des consultations locales ont été mises en place afin de compléter la démarche de concertation d'ici à la fin du mois d'avril 2023. Elles permettent d'échanger sur les difficultés spécifiques à chaque territoire en matière d'offre et de qualité d'accueil, mais surtout d'identifier des solutions de court et moyen terme qui permettraient d'y répondre. Ces consultations visent ainsi à valoriser des expériences locales susceptibles d'être essaimées sur d'autres territoires.

Dans le cadre de cette consultation, les Comités Départementaux des Services aux Familles (CDSF) doivent mener une réflexion avec les acteurs locaux. La visite de la délégation est organisée autour de 4 temps :

- 1. La visite d'une ou plusieurs structures innovantes.**
- 2. Une rencontre avec les représentants des collectivités** (élus locaux ou membres d'association de communes, élus départementaux, élus régionaux) afin d'évoquer d'une part, les contours possibles de la gouvernance de ce futur service public, et d'autre part, le rôle qu'ils jouent dans le champ de la petite enfance.
- 3. Un échange avec l'instance de pilotage du Schéma Départemental des Services aux Familles.**
- 4. Des ateliers de réflexion** sur les thématiques ouvertes à la consultation. Les membres de la commission petite enfance du CDSF, des gestionnaires de structures, des professionnels, des parents, les acteurs compétents en matière de formation (conseil régional, éducation nationale) sont invités à participer à ces ateliers.

2. POURQUOI LE NORD ?

Le Département du Nord représente, par ses spécificités, un terrain d'investigation privilégié dans le cadre de cette consultation SPPE.

Au plan géographique et socio-démographique d'abord, avec :

- **Une forte densité de population** avec 454 habitants au km² (contre 105 au niveau national), avec une forte concentration dans la métropole lilloise : 45 % des habitants.
- **Un département jeune** (26 % de - de 20 ans) : 5 % des enfants de France métropolitaine résident dans le département du Nord.
- **Une baisse du nombre de jeunes enfants** depuis 2016 : - 14 % d'enfants de moins de 3 ans.

- Un taux important de familles monoparentales (1 sur 3) et d'enfants vivant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (1 sur 5).
- Un département particulièrement concerné par la précarité, avec par exemple :
 - Un taux de chômage plus important (17,2 % contre 13,4 % au niveau national) et plus spécifiquement dans le sud du département.
 - Un taux d'allocataires à bas revenus plus élevé qu'au niveau national (43 % contre 37 %), davantage marqué sur le littoral, l'ancien bassin minier, le Caudrésis-Catésis et la Sambre-Avesnois.

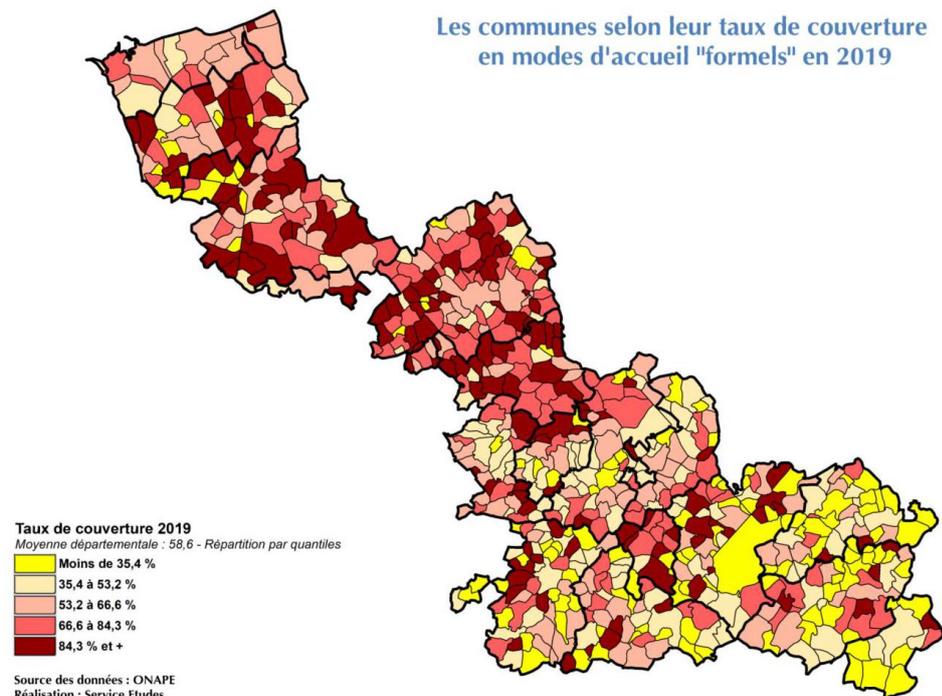
Au plan de l'offre d'accueil du jeune enfant ensuite, avec des atouts...

- Une dynamique partenariale forte, avec l'installation du comité départemental des services aux familles en mars 2023 et de nombreux réseaux partenariaux animés par la Caf ou le département.
- Une politique active en matière de petite enfance, avec une dynamique de création de places d'accueil collectif (2 600 nouvelles places depuis 2014), et le développement de nouvelles offres (maisons d'assistantes maternelles, crèches à vocation d'insertion professionnelle...) ou services (pôles ressources handicap, maisons des parents...).
- Un développement significatif des micro-crèches (2 289 nouvelles places entre 2014 et 2021), qui améliorent le maillage territorial mais peuvent limiter l'accessibilité pour certains publics.

... Mais aussi des défis :

- Un taux de couverture inférieur d'un point au niveau national : 59 places d'accueil pour 100 enfants. Avec de fortes disparités territoriales (Sud Avesnois : 33/100, Hauts de Flandre 80/100).
- Une baisse très marquée du nombre d'assistantes maternelles depuis 2015 : - 23 % de professionnelles agréées, soit - 18 % de places offertes en accueil individuel.
- Des inégalités territoriales au niveau de l'offre d'accueil globale (individuelle et collective) avec une offre plus faible dans le sud du département.
- À l'instar d'autres départements, une problématique de recrutement et de formation des professionnels de la petite enfance, en accueil individuel comme collectif.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant et chiffres clés



54 250 places disponibles pour les familles (accueil individuel et accueil collectif).

L'objectif : apporter une réponse à plus de 92 000 enfants de moins de 3 ans.

733 crèches représentant 14 934 places :

- 428 crèches financées par la prestation de service unique (Psu), soit 11 745 places
- 305 micro-crèches financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), soit 3 189 places

3. LE COMITE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

C'est le Comité départemental de services aux familles (CDSF) qui organise la consultation dans chaque territoire.

Le CDSF est désormais l'instance de pilotage des politiques publiques en matière de services aux familles, de modes d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Il se définit comme une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

La gouvernance

Le CDSF du Nord a été installé le **24 mars 2023**.

Il est présidé par Virginie LASSERRE, préfète déléguée à l'égalité des chances, aux côtés de Véronique DELCOURT, présidente du conseil d'administration de la Caf du Nord, de Marie TONNERRE, vice-présidente du Département du Nord en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, et de Patrick PROISY, maire de Faches-Thumesnil, représentant l'association des maires du Nord.

Le secrétariat général du CDSF est assuré par la Caf du Nord.

Les missions

Le CDSF traite de problématiques liées à la vie quotidienne des familles et au dynamisme des territoires, notamment :

- Le soutien à la parentalité.
- La petite enfance.
- L'animation de la vie sociale.
- La jeunesse.

Son objectif principal est l'amélioration du cadre de vie des familles, en particulier au sein des territoires qui font apparaître les besoins les plus importants. Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre d'un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) dans le département du Nord.

Concrètement, il permet de formuler des actions pour :

- Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services de la petite enfance.
- Développer les réponses en matière d'accueil des jeunes enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité.
- Mieux informer les familles sur les différents modes de garde.
- Soutenir des programmes d'aide aux parents.

Les premiers échanges lors de l'installation du CDSF du Nord ont permis de faire un bilan des actions qui ont été menées depuis 2017 et de partager les problématiques spécifiques du département, notamment :

- La nécessité de renforcer l'offre de services dans le sud du département et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le soutien à apporter aux familles monoparentales.
- L'ouverture d'un nouvel axe sur l'offre de services en direction des jeunes.

L'objectif commun est de finaliser d'ici la fin de l'année le schéma départemental des services aux familles, reprenant un plan d'action partagé entre tous les acteurs, pour renforcer et améliorer les offres de service aux familles.

4. LA VILLE DE ROUBAIX

Le contexte local

Roubaix compte 98 828 habitants (source : Insee), dont 33 049 allocataires. Cela représente 75 191 personnes couvertes par les prestations de la Caf du Nord, soit 76 % de la population roubaisienne.

Son nombre important d'habitants la caractérise comme l'une des principales communes de la métropole lilloise.

La typologie des allocataires roubaisiens se caractérise par :

- 13 646 familles, dont 5 657 familles monoparentales soit 41 % (33 % dans le Nord) et 5 536 familles nombreuses soit 41 % (26 % dans le Nord)
- 42 % des allocataires roubaisiens ont des enfants, soit 13 969 familles, contre 33 % au niveau de la métropole lilloise et 32 % au niveau départemental.
- 17 365 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. Dans ces foyers précaires vivent 19 825 enfants.
- 32 % des allocataires aux ressources déterminées dépendent à 100 % des prestations, contre 19 % dans le Nord et dans la métropole lilloise.
- Malgré une baisse des naissances ces 10 dernières années, le taux de natalité reste élevé à Roubaix puisqu'il s'élève à 21,3 % (12,2 % pour la France métropolitaine). L'objectif est d'apporter une réponse à 1 056 enfants de moins de 2 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.
- 30 % des allocataires bénéficient du Rsa (contre 17 % dans le Nord et 16 % sur la Métropole Lilloise).

La politique petite enfance à Roubaix

Quelques chiffres

Au total 1 736 places d'accueil sont disponibles pour les familles roubaisiennes.

La ville de Roubaix compte 285 assistantes maternelles agréées, soit 690 places d'accueil : près de 40 % de l'ensemble des places offertes. Le taux d'inactivité chez les assistantes maternelles est élevé à Roubaix : seules 126 assistantes maternelles étaient en activité en novembre 2021.

Le manque de disponibilité de locaux ne permet pas le développement important des maisons d'assistantes maternelles (Mam) : seules 5 Mam (soit 61 places) sont présentes sur le territoire communal.

Au niveau de l'accueil collectif, 898 places sont disponibles dans 29 structures « petite enfance » : 5 crèches municipales, 14 multi-accueil associatifs, 8 crèches d'entreprise, une crèche gérée par un centre hospitalier, une crèche familiale et 3 micro-crèches.

De plus, pour soutenir la fonction parentale, 3 lieux d'accueil enfants parents (Laep) associatifs maillent le territoire, complétés par 3 services de médiation familiale intervenants à Roubaix.

Malgré cette offre diversifiée, le taux de couverture global en accueil du jeune enfant est de 34 % à Roubaix, contre près de 61 % dans la métropole lilloise et 59 % dans le département.

Une politique petite enfance dynamique

Cette politique vise à coordonner l'ensemble des actions en faveur de la petite enfance. Elle s'emploie à développer une offre d'accueil diversifiée sur le territoire et à répondre aux besoins variés et évolutifs des familles, avec un souci constant de mixité sociale. Elle interagit avec l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de multi-accueils à gestion municipale ou associative, de haltes garderies, des assistantes maternelles (salariées des parents ou de la crèche familiale) ou encore des Laep. Elle veille à promouvoir les pratiques et les conditions d'accueil favorables au bien-être et à l'épanouissement des enfants.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, Roubaix gère en régie 5 crèches municipales (244 places), finance via un marché public 167 places d'accueil et soutient tous les établissements d'accueil du jeune enfant associatifs. La ville souhaite créer une vraie dynamique en matière de petite enfance et développe des commissions petite enfance dans tous les quartiers afin de favoriser les échanges entre tous les acteurs locaux.

Le territoire de Roubaix a été retenu dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) petite enfance pour :

- Optimiser l'accueil individuel :
 - ateliers de garde d'enfants (en partenariat avec le service public de l'insertion et de l'emploi) ;
 - ateliers parents / assistantes maternelles ;
 - développer les Mam ;
 - développer un accueil individuel à vocation d'insertion professionnelle (Avip).

- Favoriser la scolarisation précoce : création d'une nouvelle classe passerelle.

- Aller vers le public en grande précarité :
 - promotion des modes de garde par une démarche « aller vers » ;
 - action sur les représentations sociales ;
 - étude sur les modalités d'inscription.

La ville de Roubaix a développé depuis de nombreuses années des classes passerelles . Elles sont en 2023 au nombre de 13.

Les axes de travail

La Ville de Roubaix et la Caf du Nord finalisent le diagnostic dans le cadre du projet de territoire et de la convention territoriale globale (Ctg). À ce jour, le plan d'actions n'est pas finalisé, mais intégrera des éléments relatifs à la petite enfance axés vers les professionnels et les familles à court, moyen et long terme.

5. LE PROGRAMME DE LA CONSULTATION DANS NOTRE DÉPARTEMENT

La consultation territoriale organisée à Roubaix, articule la réflexion en deux temps :

- Visite de lieux et présentation d'initiatives.
- Ateliers de travail, regroupant les acteurs sur deux des thèmes proposés à la réflexion.

Les structures visitées

La classe passerelle de l'école Ernest Legouvé

Il s'agit de l'une des 13 classes passerelles proposées aux enfants, dès 2 ans, par la ville de Roubaix.

Avant la petite section de maternelle, les classes passerelles permettent de donner à l'enfant, dès son plus jeune âge, le maximum de chances de s'intégrer dans le système social, en particulier dans le système scolaire.

Leurs objectifs :

- Permettre un passage en douceur entre la maison ou les structures d'accueil d'une part, et l'école d'autre part, en répondant mieux aux besoins spécifiques du très jeune enfant et en s'appuyant sur les parents.
- S'appuyer sur l'utilisation des toutes les ressources d'un quartier : lieux d'accueil, de scolarisation, de consultation infantile, de loisirs, d'échanges et de prévention.

À Roubaix, la création des classes passerelles a fait suite à plusieurs constats :

- La demande de la part des familles de scolarisation de leurs enfants de moins de 3 ans. La scolarisation représentant pour elles un mode de garde gratuit, et surtout une assurance vers l'avenir pour leurs enfants.
- La spécificité de l'accueil d'enfants de moins de 3 ans (besoin d'assise affective, sommeil, acquisition de la propreté...) à l'école implique le soutien d'une éducatrice de jeunes enfants dont la formation est complémentaire à celle des enseignants.
- Le nombre d'enfants à Roubaix n'ayant pas été sociabilisés avant l'entrée à l'école, avec des répercussions possibles sur le langage, les limites...

La Mam « Le berceau enchanté »

Créée en 2018, la maison d'assistantes maternelles « Le berceau enchanté » est l'une des 5 Mam présentes sur le territoire de Roubaix.

3 assistantes maternelles y exercent leur activité et peuvent accueillir 12 enfants.

Qu'est-ce qu'une Mam ?

Une maison d'assistantes maternelles regroupe de 2 à 4 assistantes maternelles agréés pour qu'elles exercent leur activité professionnelle dans des locaux extérieurs à leur domicile qui garantissent la santé, la sécurité et l'éveil des enfants. Les Mam regroupent 16 enfants au maximum. Le parent est employeur de l'assistante maternelle.

La Mam offre les avantages d'un accueil individualisé, tout en permettant à l'enfant de vivre en collectivité.

La crèche « Noémi »

Ouverte en février 2010, la crèche « Noémi » propose 25 places, dont 8 places réservées à des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans.

Gérée par la société Rigolo comme la vie, la structure est en partenariat étroit avec l'association Noémi. Cette dernière accompagne depuis plus de 20 ans des enfants lourdement handicapés en leur offrant des lieux en mesure de les accueillir, tout en formant les professionnels chargés d'assumer la continuité des soins et de l'action éducative en milieu ordinaire. Elle œuvre pour une meilleure intégration des personnes porteuses de polyhandicap dans la société en proposant des outils aux professionnels et aux parents pour les aider dans leur quotidien. Depuis sa création, elle concrétise des projets novateurs, garants d'une éthique. Elle n'a pas pour vocation de gérer au quotidien ces projets, afin de rester réactive aux demandes des parents d'enfants polyhandicapés.

La crèche « Noémi » a la spécificité d'avoir été conçue dès l'origine pour l'intégration d'enfants polyhandicapés avec le projet « vivre et grandir ensemble » dans le respect de la singularité et de l'individualité de chacun. Grâce à son projet inclusif, elle offre la possibilité aux enfants en situation de polyhandicap d'évoluer et de grandir au sein d'un milieu ordinaire.

La crèche s'inscrit dans une dynamique d'aide à la parentalité et de simplification de l'organisation quotidienne des parents, quelles que soient les particularités des enfants accueillis. Toute l'équipe est impliquée et formée pour la meilleure réussite de ce projet.

Les ateliers de réflexion

Pour le Nord, les deux sujets principaux retenus dans le cadre de ces ateliers sont :

Premier atelier : garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil

Le développement de l'offre ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil des enfants dans leur diversité. Le cadre normatif, la qualité des conditions de travail, de la formation initiale et continue, des pratiques managériales, des projets pédagogiques sont autant de vecteurs garants de la qualité d'accueil, qui doivent pouvoir être contrôlés et accompagnés dans la durée.

- Quelles modalités d'accompagnement des Pmi et des Caf ? D'autres acteurs ?
- Quelle place des relais petite enfance dans l'accompagnement des professionnels ?
- Comment susciter l'auto-évaluation en continu des projets pédagogiques ?

Second atelier : améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

Pour les parents d'un jeune enfant, la recherche d'un mode d'accueil est souvent qualifiée de « parcours du combattant ». L'information et l'accompagnement des parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil ne sont ni centralisés, ni systématisés et il n'existe pas d'offre d'accompagnement de bout en bout.

- Quel parcours d'information et d'inscription proposer aux parents ?
- Quel rôle des relais petite enfance dans l'accompagnement des parents ?
- Comment articuler l'offre d'accueil individuel et collective dans l'orientation des familles et l'attribution des places ? Faut-il orienter la définition des critères d'attribution des places d'accueil, si oui comment et à quelles conditions ?
- Comment accompagner les parents sans solution d'accueil ?